

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 33-37 (1983-1987)

Heft: 136

Artikel: Fausses contremarques vaudoises sur écus français

Autor: Aubert, Fritz

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FAUSSES CONTREMARQUES VAUDOISES SUR ÉCUS FRANÇAIS

Fritz Aubert

Les écus français de 6 livres, émis de 1726 à 1793, portant les contremarques «39 BZ» au droit et l'écusson vaudois au revers sont rares, surtout les écus constitutionnels. En outre, un seul exemplaire de l'écu conventionnel 1793 est connu avec ces contremarques¹. Ils sont recherchés depuis longtemps par les collectionneurs. A la fin du siècle dernier, ceux-ci les payaient déjà bien plus cher que les pièces vaudoises de 40 batz alors que les écus français sans contremarques se vendaient presque au prix du métal.

La décision de fixer à 39 batz la valeur des écus pesant au moins 542 grains et de les contremarquer avait été prise par arrêté du 4 mars 1830. Rapportée le 15 mai de la même année, cette opération a été de courte durée, probablement en raison de son insuccès. Si l'Etat de Vaud a fait contremarquer les écus qui passaient dans ses caisses, on peut penser que les particuliers, malgré les affirmations du Conseil d'Etat², ont montré peu d'empressement à faire poinçonner les leurs car ils n'y trouvaient aucun intérêt. En effet, ces écus français étaient depuis longtemps monnaie courante dans le pays. Ils représentaient, avec les écus de Brabant et les Kronenthaler, une proportion importante des espèces circulant pour 40 batz. Il y avait, certes, des contestations au sujet d'écus usés ne pesant plus un poids normal, mais le peuple s'en accommodait.

Le nombre des écus contremarqués à Lausanne n'est pas connu, mais il ne doit pas être important, quelques milliers tout au plus, dont une grande partie a probablement été fondue par les orfèvres, une légère hausse du prix du métal suffisant à rendre cette opération intéressante. Il en restait si peu, qu'en 1851, lors du retrait des monnaies cantonales, seuls 77 écus ont été échangés contre les nouvelles monnaies fédérales³.

De 1816 à 1819, Berne a contremarqué 660 000 écus français: l'écusson bernois au droit et «40 BZ» au revers. Pour ce travail, plusieurs poinçons ont été utilisés, présentant entre eux quelques petites différences⁴. A Lausanne, deux paires de coins ont suffi. Les empreintes des deux coins «39 BZ» sont identiques; celles des écussons vaudois diffèrent légèrement par la disposition des lettres de la devise LIBERTÉ ET PATRIE. Ces coins, ainsi que les matrices destinées à effacer l'inscription de la tranche et à la remplacer par des feuilles de laurier, sont déposés au Médaillier Cantonal à Lausanne.

Une importante collection de monnaies des cantons comprenant près d'une centaine d'écus contremarqués par Berne et Vaud, a été dispersée dernièrement à Lausanne. Les nombreuses pièces contremarquées par Berne que j'ai pu examiner n'avaient rien de particulier, mais parmi celles portant «39 BZ» et l'écusson vaudois, trois ont attiré mon attention. Ce sont les écus suivants, munis tous trois des mêmes contremarques, un peu différentes de celles dont nous possédons les coins:

1733 9: la tranche n'est pas laurée

Ecu constitutionnel 1792 A: également sans tranche laurée

1764 R: avec une tranche laurée plus étroite, ne correspondant à aucune de celles utilisées à Lausanne, soit pour ces écus, soit pour les pièces de 40 batz. En outre, elle n'écrase pas vigoureusement le bord de la monnaie.

¹ Collection Wüthrich, vente Monnaies et Médailles SA à Bâle, 45 (1971), n° 1152.

² Ch. Lavanchy, GNS 9, 1959, 70.

³ Ch. Lavanchy, l. c., 71.

⁴ Albert Meier, HMZ 5/1979, p. 200 et 201.

J'ai aussi découvert des contremarques identiques sur trois écus figurant dans HMZ 5/1979:

page 207 écu constitutionnel 1792 A: avec les contremarques de Berne et Vaud
page 208 écu 1734 D: l'écusson vaudois est au droit et «39 BZ» au revers
page 209 écu constitutionnel 1792 A: la tranche n'est pas laurée

J'en conclus que ces contremarques sont fausses, car il serait étonnant que de nombreux écus contremarqués aient échappé au contrôle et été mis en circulation sans être conformes aux prescriptions précises concernant la tranche: elle devait être laurée, comme à Berne, pour faire disparaître l'inscription qui était:

DOMINE SALVUM FAC REGEM sur les écus royaux
LA NATION LA LOI ET LE ROI sur les écus constitutionnels
LIBERTÉ ÉGALITÉ sur les écus conventionnels

De plus, les Vaudois ne se sont certainement pas permis de modifier la valeur d'écus munis de contremarques bernoises.

Le personnel de l'atelier monétaire de Lausanne était consciencieux, son travail soigné. On ne connaît pas, par exemple, de pièces de 40 ou de 20 batz sans tranche ornementée, ni d'écus français, contremarqués avec les coins déposés au Médailleur Cantonal, sans tranche laurée.

Je doute aussi de l'authenticité des contremarques sur les pièces suivantes de la collection Iklé, vendue à Francfort en octobre 1928:

N° 2157, écu 1733: la tranche n'est pas laurée
N° 2161, écu 1761: la tranche n'est pas laurée
N° 2171, écu 1786: avec contremarques bernoises et vaudoises
N° 2174, écu constitutionnel 1792 avec tranche en forme de chaîne (Kettenrand)
N° 2175, écu 1792: la tranche n'est pas laurée

Les écus de 1733 et 1792 que j'ai trouvés à Lausanne sont peut-être les numéros 2157 et 2175 ci-dessus.

Le faux «39 BZ» est facile à identifier: la tête du chiffre 9 est ovale au lieu d'être ronde. La lettre Z est moins symétrique. Cela suffit pour juger la pièce.

Quant à l'écusson vaudois, il n'est pas toujours aisé de voir la différence, étant frappé sur les parties en relief ce qui provoque certaines déformations. Toutefois, les petites anomalies suivantes peuvent être observées: le mot LIBERTÉ est plus éloigné du bord supérieur et la lettre L empiète sur la ligne bordant l'écusson.

Ces faux ne sont pas récents et pourraient bien être d'origine genevoise. Je soupçonne qu'ils sortirent de l'atelier d'un certain Charles Roumieux, s'intitulant «numismatiste» sur son ex-libris. Fabricant de médailles bien outillé, également marchand de monnaies, il est connu pour avoir fait des copies dangereuses de monnaies genevoises:

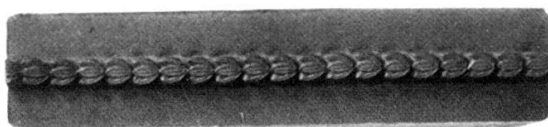
21 sols 1710 (Demole 405) en or et argent, piéfort, flan carré
essai du mi-décime à la ruche 1794 (Demole 607)
décime 1794 (Demole 608) en or et argent, piéfort
essai d'une pièce de 42 sols 1831 (Demole 670)

Il est probable qu'il fut également l'auteur de la fausse contremarque «IHS» sur différentes espèces des 16^e et 17^e siècles, inconnues avec des contremarques officielles⁵.

⁵ GNS 21, 1971, p. 90 à 100, Fausses monnaies fabriquées à Genève. Je profite de l'occasion pour rappeler l'avis paru au bas de la page 32 de la GNS 22, 1972, au sujet des corrections à faire dans cette étude: page 95, n° 4, quatrième ligne: biffer un C à FRIDERICS. Page 99: En dessous du premier cliché: remplacer «faux» par «original». En dessous du troisième cliché: remplacer «original» par «faux».



Contremarques authentiques



Matrice de la tranche authentique



Fausses contremarques

NOTES DE NUMISMATIQUE VALAISANNE II

Colin Martin

Dans un article paru en août 1981¹, nous avons extrait des cinq premiers volumes des Walliser Landrats-Abschiede toutes les mentions relatives à la monnaie. Ce travail a été fort apprécié des historiens et des archivistes, qui ne réussissent pas toujours à déterminer de quelle monnaie il s'agit, dans leurs lectures de documents. C'est aussi pour leur apporter la collaboration de la numismatique que nous avons rassemblé en

¹ GNS 31, 1981, 63-72.